



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
☎ 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL
du 19 décembre 2024
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N° C20241219_094 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation
du procès-verbal de la dernière séance**

<u>Date de la convocation</u> : 12 décembre 2024 <u>Date d'affichage</u> : 19 décembre 2024 <u>Secrétaire de séance</u> : Jean-Charles VARESCON <u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185 <u>Nombre de présents</u> : 22 <u>Nombre de pouvoirs</u> : 2 <u>Nombre de votants</u> : 24	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>
---	---	--

Le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-quatre à dix heures et trente minutes, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 11 décembre 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick
Vice-Président : CHARRIER Patrick

Membres du Comité :

BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Marie – BEAU Jacky – BREGEAUD Louis – BROQUET Jean-Claude – CHOCARNE Alain – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – FAIDEAU Philippe – GABARD Jean-Pierre – GERMANAUD Franck – HABERAJTER Patrick – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MORILLON Gérard – NEVIERE Alain – PEYRAT Alain – REBIC Bernard – ROTUREAU Bernard – VARESCON Jean-Charles

Pouvoirs :

De GRIMAUD Serge à ROYER Patrick – De VAUZELLE Flavien à GERMANAUD Franck

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_094-DE
Reçu le 19/12/2024

**N° C20241219_094 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation
du procès-verbal de la dernière séance**

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*

Le Président rappelle que la séance du jour fait suite à celle initialement prévue le 11 décembre 2024 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Monsieur Jean-Charles VARESCON, représentant la commune de Coulonges-les-Hérolles, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2024 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Présentation et examen de la décision modificative N°1 au budget 2024**
- 2. Débat d'orientation budgétaire 2025 de l'activité travaux publics**
- 3. Renouvellement de la ligne de trésorerie du budget travaux publics**
- 4. Actualisation du tarif horaire main-d'œuvre pour 2025**
- 5. Actualisation du tarif horaire de la balayeuse aspiratrice**
- 6. Questions diverses**

Le Président,

Le Président
Patrick ROYER


AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_094-DE
Reçu le 19/12/2024



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 20 septembre 2024 Collège Travaux Publics

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date de la convocation : 13 septembre 2024	Nombre de délégués en exercice : 186
Date d'affichage : 1 ^{er} octobre 2024	Nombre de présents : 94
Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON	Nombre de pouvoirs : 2
Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de votants : 96

Le vingt septembre de l'an deux mille vingt-quatre à onze heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUZANNEAU Isabelle – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Marie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BOULINEAU Daniel – BOUTILLET Patrick – BREGEARD Lionel – BREGEAUD Louis – BUJAULT Jean – CERTAIN Alain – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DEJOLLAT Daniel – DESROSES Marie-Renée – DULAC Louis – DUTAULT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAITY Joël – FOURCAUD Jean-Louis – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – GOURMELON Pierre – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLON Alain – GUIONNET Claudie – HAQUET Lydia – HERAULT Gilles – HURBE Frédéric – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – LACOLLE Michel – LAVILLE Bruno – LEROUGE Alexandre – MARTINIERE Pierre – MASSONNET Laurent – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MOREAUX Philippe – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – OULIER Anne-Marie – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PLACENT Jacques – RAHARIJAONA Fanomezantsoa – RAIMBERT Christèle – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROLLE-MILAGUET Thierry – ROTUREAU Bernard – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SIROT Régis – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TANGUY Jacques – THEFAUT Roselyne – TERRANOVA Jean-Luc – TESSEREAU Thierry – THEUTTHOUNE Gisèle – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VARESCON Jean-Charles – VIAUD Eric – VINCENT Jacques

Pouvoirs :

De GROLLIER Louis-Marie à TEXIER Frédéric – De VAUZELLE Flavien à GERMANAUD Franck

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_094-DE
Reçu le 19/12/2024

**N° C20240920_063 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation
du procès-verbal de la dernière séance**

Nombre de délégués en exercice : 186	Pour :
Nombre de présents : 94	Contre :
Nombre de pouvoirs : 2	Abstention(s) :
Nombre de votants : 96	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Jean-Charles VARESCON, représentant la commune de COULONGES, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Information- point sur l'actualité du Pôle Travaux Publics**
- 2. Procédure de reprise de l'excédent d'investissement en recette de la section de fonctionnement**
- 3. Questions diverses.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

• **INFORMATION- POINT SUR L'ACTUALITE DU POLE TRAVAUX PUBLICS**

(Rapporteur Patrick CHARRIER)

➔ **Recettes** :

Comme exposé au stade du vote du budget primitif, **les recettes issues des travaux et des études réalisés représentent plus de 98 % des recettes totales du budget**. Les autres recettes, soit 2 %, proviennent essentiellement des atténuations de charges et de diverses cessions.

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_094-DE
Reçu le 19/12/2024

Une activité dynamique tout au long de l'année est donc essentielle à l'équilibre de l'activité.

SIMER / Procès-Verbal du Comité « Travaux Publics » du 20.09.2024 –

Le tableau ci-dessous fait apparaître qu'au 6 septembre, le montant des travaux et études réalisés se porte à 1 843 797 €, soit un peu plus de 44 % des objectifs budgétaires de l'année.

Ce niveau de réalisation, en deçà des attentes et des objectifs à atteindre, est principalement lié :

- aux contraintes climatiques rencontrées durant les premiers mois de l'année, qui ont eu des répercussions significatives sur l'exécution des chantiers et de leur équilibre financier,
- à des formalités administratives contraignantes qui sont venues ralentir le lancement de deux chantiers significatifs, à savoir le Lotissement de Sommières-du-Clain et celui de la zone d'activités de Lussac-Les-Châteaux (Maîtrise d'ouvrage : CC Vienne et Gartempe),
- une panne importante de la balayeuse aspiratrice, qui a contraint le syndicat à stopper cette prestation durant plusieurs semaines.

Concernant les projections pour les prochains mois, il convient toutefois de souligner l'enregistrement de **commandes importantes en termes de travaux à réaliser pour le compte des collectivités adhérentes** s'élevant à un montant de **1 981 117 €**.

Articles	Désignation	Total Budget	Réalisés et facturés	% Réal.	Engagés	Total réalisés + engagés	% Réal. + eng.
704	Travaux réalisés pour les collectivités membres	3 915 000,00 €	1 733 338,05 €	44,3%	1 981 117,08 €	3 714 455,13 €	94,9%
705	Études réalisées par le bureau d'études	48 000,00 €	1 825,00 €	3,8%	60 570,00 €	62 395,00 €	130,0%
706	Travaux réalisés pour le compte du service de prévention et de gestion des déchets	200 000,00 €	108 633,90 €	54,3%	21 695,94 €	130 329,84 €	65,2%
TOTAL des RECETTES ISSUES des TRAVAUX et ETUDES		4 163 000,00 €	1 843 796,95 €	44,3%	2 063 383,02 €	3 907 179,97 €	93,9%

➔ Dépenses :

Concernant **les dépenses réelles**, la section de fonctionnement affiche un taux d'exécution à date à hauteur de **53.8 %** :

Section Fonctionnement Dépenses réelles (hors écritures d'ordre)				
Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalisé au 6.09	% Réal.
011	Charges à caractère général	2 500 600,00 €	1 189 675,87 €	47,6%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500 500,00 €	962 627,29 €	64,2%
65	Autres charges de gestion courante	19 500,00 €	11 990,25 €	61,5%
66	Charges financières	23 500,00 €	13 514,77 €	57,5%
67	Charges exceptionnelles	3 400,00 €	277,47 €	8,2%
022	Dépenses imprévues	2 640,00 €	- €	0,0%
Total général des dépenses réelles		4 050 140,00 €	2 178 085,65 €	53,8%

En ce qui concerne **les charges de personnels**, le départ récent du chef de chantier a conduit à une optimisation des ressources. Celle-ci va permettre notamment de diminuer les effectifs dédiés à l'encadrement des chantiers d'un ETP. En supplément de ses missions premières, le bureau d'études sera donc désormais en charge de préparer et d'approvisionner les chantiers. Par ailleurs, l'agent en charge du secrétariat apportera un

soutien plus renforcé au directeur d'exploitation concernant le suivi administratif et financier des chantiers.

A compter du 1^{er} octobre, les effectifs de l'activité seront ainsi composés :

- **Direction** : 1 agent
- **Bureau d'études** : 2 agents
- **Secrétariat** : 1 agent
- **Exploitation** : 22 agents permanents, dont 5 chefs d'équipes
- **Atelier mécanique** : 1 agent

Soit 27 agents.

● **Présentation des activités et missions du bureau d'études du SIMER**
(Rapporteur Tony BEAUCHESNE)

□ **Débats/observations :**

La question concernant le plan de charge des équipes travaux publics pour les mois à venir est posée par un membre de l'assemblée.

Le responsable du Pôle précise que l'activité est présente jusqu'à la fin de l'année, mais que les commandes pour 2025 sont jugées à ce stade peu nombreuses.

N° C20240920_064 : Procédure de reprise de l'excédent d'investissement en recette de la section de fonctionnement

Nombre de délégués en exercice : 186	Pour :
Nombre de présents : 94	Contre :
Nombre de pouvoirs : 2	Abstention(s) :
Nombre de votants : 96	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,

Le Président présente le rapport suivant :

Selon les articles L.2311-6 et D.2311-14 du Code Général des Collectivités (CGCT) relatifs aux possibilités de reprise des excédents d'investissement en fonctionnement, celles-ci peuvent être envisagées dans trois cas :

086-25860419
Reçu le 19/12/2024

- le produit de la cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don ou d'un legs, à condition que celui-ci ne soit pas expressément affecté à l'investissement ;
- le produit de la vente d'un placement budgétaire. La reprise de ce produit est limitée à la part du placement financée initialement par une recette de la section de fonctionnement ;
- l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article R. 2311-12 et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs peut être repris en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre.

Cependant, pour les établissements publics tels que le SIMER relevant de la nomenclature M4 du fait de la qualification de « Service Public Industriel et Commercial (SPIC)» de son activité travaux publics , cette reprise ne pourrait être envisagée que par dérogation relevant d'une autorisation conjointe de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

Considérant que :

- Le compte de gestion 2023 faisait apparaître un excédent d'investissement reporté d'un montant de 424 211.61 €, résultant de reports cumulés de cette section,
- Le solde des restes à réaliser de l'année 2023 s'élevait à - 4 731.20 €,
- La projection du résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2024 porterait l'excédent reporté à plus de 585 000 €,
- L'excédent d'investissement reporté ne serait pas nécessaire au financement de dépenses d'investissement à réaliser à court terme,
- Après attache auprès du Comptable assignataire, le solde du compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) au 31 décembre 2023 peut permettre d'envisager cette reprise.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'autoriser le Président à présenter une demande de dérogation auprès de la DGCL et de la DGFIP pour permettre la reprise d'une partie de l'excédent d'investissement reporté en section de fonctionnement ;**
- **D'arrêter le montant de cette reprise à 450 000 € ;**
- **De formaliser cette reprise, après autorisation des deux Ministères, par décision modificative lors du prochain Comité de fin d'année.**

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_094-DE
Reçu le 19/12/2024

□ Débats/observations :

Monsieur François AUDOUX, délégué de la CC du Civraisien en Poitou estime que la reprise de 450 000 € est importante.

Le Président indique que le solde sera suffisant pour couvrir les charges d'emprunts.

• INFORMATIONS RELATIVES AU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (SPPGD)

➔ **Présentation du RAPPORT ANNUEL 2023**

(Rapporteur Justine CHABAUD)

□ Débats/observations :

Jean-Pierre BINARD, délégué de la commune d'Usson-du-Poitou souhaite connaître le montant actuel de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Par ailleurs, il constate que les usagers ont bien souvent des difficultés à comprendre que l'amélioration du geste de tri permet de compenser les hausses de cette taxe.

Le Président précise que le montant est actuellement de 58 € la tonne enfouie et qu'il passera à 65€ en 2025. Il ajoute que de nouvelles hausses de cette taxe sont à craindre en 2026 et qu'il est donc primordial de poursuivre la baisse de la production de déchets.

Jacques TANGUY, délégué de la commune de la Roche-Posay se questionne quant à lui sur la tenue de statistiques relatives aux dépôts sauvages.

Le Président indique que le SIMER ne détient pas de bilan précis sur ce sujet, mais que pour autant il n'est pas constaté de hausse majeure depuis la mise en place des nouveaux schémas de collecte.

Christian BARTONICEK, délégué de la commune de Chauvigny et Président de l'association SOS Nature, rejoint les propos du Président sur le fait qu'il n'est pas constaté d'évolution notable des dépôts sauvages sur le secteur.

Xavier MONNAIS, délégué de la commune de THOLLET tient à souligner que la Redevance Incitative a entre autres permis d'identifier des usagers qui utilisaient le service sans être déclarés.

L'attention du Président est sollicitée par Franck GERMANAUD, délégué de la commune de Mauprévoir, à propos des conventions proposées dans le cadre de l'utilisation des voies privées, qu'il juge peu favorables pour les usagers concernés.

En réponse, le Président précise qu'il n'y a aucune obligation pour l'usager de signer cette convention s'il n'est pas en accord avec son contenu, le consensus des deux parties étant requis.

Concernant les équipements de pré-collecte, un délégué fait part de la présence de nuisibles autour d'un composteur collectif installé dans sa commune, mais également de désagréments olfactifs constatés autour du point d'apport collectif (PAC).

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_094-DE
Reçu le 19/12/2024

Le Directeur Général répond que concernant les PAC des mesures sont actuellement testées par les services (produits anti-odeurs ...). En ce qui concerne la présence de nuisibles, celle-ci pourrait résulter d'une mauvaise utilisation du composteur, comme par exemple le manque d'apport de produit structurant.

Alexandre LEROUGE, délégué de la commune de Saint-Savin sollicite de son côté des horaires de vidage des PAC plus adaptés selon les lieux, car pour le cas de sa commune, ils sont bien souvent effectués durant la sortie d'école ou d'un service en terrasse de restaurant.

Daniel MONTFOLLET, délégué de la commune de la Puye fait part de ses doutes concernant des dépôts sauvages qui seraient effectués par des personnes extérieures au territoire et fait par ailleurs remarquer des oublis de collecte.

Le Président rappelle que pour ce secteur, le SIMER demeure prestataire de la CU Grand Poitiers et que par conséquent l'organisation du service est décidée par la Communauté Urbaine. Le Directeur Général ajoute de son côté, que les oublis de collecte résultent peut-être d'un problème de coordination entre les services du SIMER et ceux de Grand-Poitiers en lien avec la distribution des bacs et leur utilisation.

Quant à Monsieur Jacky GRANGEON délégué de la commune de Jardres, il tient à souligner les bons rapports entretenus avec les agents du SIMER, avec lesquels selon lui il est possible d'échanger. Il souhaiterait que le Syndicat organise une réunion avec les communes de Chauvigny, Jardres, Sainte-Radegonde et la Puye, ainsi que les représentants de Grand-Poitiers.

Pour clôturer les débats, un membre de l'assemblée sollicite le rappel des consignes auprès des agents au sujet des envols d'emballages.

➔ Point sur l'étude territoriale

(Rapporteur Patrick ROYER)

➔ Démonstration DU NOUVEL OUTIL INNOVANT « Mission 5R-0D » (Escape Game)

(Rapporteur Marion LOISEAU)

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire,



Jean-Charles VARESCON



AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_094-DE
Reçu le 19/12/2024



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
☎ 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL
du 19 décembre 2024
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N° C20241219_096 : Débat d'Orientation Budgétaire 2025 de l'activité
travaux publics**

Date de la convocation : 12 décembre 2024 Date d'affichage : 19 décembre 2024 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 185 Nombre de présents : 22 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de votants : 24	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>
---	---	--

Le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-quatre à dix heures et trente minutes, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 11 décembre 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick
Vice-Président : CHARRIER Patrick

Membres du Comité :

BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Marie – BEAU Jacky – BREGEAUD Louis – BROQUET Jean-Claude – CHOCARNE Alain – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – FAIDEAU Philippe – GABARD Jean-Pierre – GERMANAUD Franck – HABERAJTER Patrick – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MORILLON Gérard – NEVIERE Alain – PEYRAT Alain – REBIC Bernard – ROTUREAU Bernard – VARESCON Jean-Charles

Pouvoirs :

De GRIMAUD Serge à ROYER Patrick – De VAUZELLE Flavien à GERMANAUD Franck

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_096-DE
Reçu le 19/12/2024

N° C20241219_096 : Débat d'Orientation Budgétaire 2025 de l'activité travaux publics

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la réunion de la Commission des Finances en date du 15 novembre 2024.

Le Vice-Président en charge de l'activité travaux publics présente le rapport suivant :

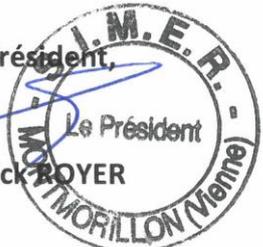
Il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote du budget.

Il convient également de souligner que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) présentant la situation financière du service, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes et des informations concernant la dette.

Ce dernier est également l'occasion d'évoquer le contexte dans lequel le budget sera construit.

Après exposé et sur la base du Rapport des Orientations Budgétaires (ROB) ci-annexé, le Comité prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025 du budget travaux publics

Le Président,
Le Président
Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_096-DE
Reçu le 19/12/2024



COMMISSION FINANCES DU 15 NOVEMBRE 2024

BUDGET TRAVAUX PUBLICS

➔ Présentation des orientations budgétaires pour 2025

AR Prefecture

016-258600493-20241219-C20241219_096-DF
Reçu le 19/12/2024

SOMMAIRE

- 1_ La conjoncture économique dans le secteur des travaux publics
- 2_ L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement
- 3_ Les investissements projetés pour 2025
- 4_ L'état de la dette

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_096-DE
Reçu le 19/12/2024

1_ LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :

Selon le dernier **bulletin conjoncturel de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)**, l'activité des Travaux Publics s'est assombrie depuis septembre 2024, pénalisée à la fois par des conditions météorologiques défavorables, mais aussi par un climat politique imprévisible et changeant. Le projet de Loi de finances pour 2025, en cours d'examen, est porteur d'inquiétudes fortes en raison notamment des « coupes » annoncées par l'Etat sur les ressources des collectivités.

Force est de constater qu'à son échelle, le SIMER partage cette même opinion quant à l'incertitude économique ressentie. En considération d'un carnet de commandes jugé faible à ce stade de l'année, **les orientations budgétaires 2025 se veulent très mesurées.**

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_096-DE
Reçu le 19/12/2024

2_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

➔ Les recettes :

Pour mémoire, **les recettes issues des chantiers et des études représentent plus de 98 % des recettes totales de ce budget**, la confiance des collectivités membres est donc primordiale pour l'équilibre de cette activité.

En termes d'activité, l'année 2024 s'avère moins satisfaisante que celle supposée en début d'année.

La conjoncture économique nationale et les **commandes enregistrées** entérinent un recul de l'activité pour 2025 au stade de ces orientations.

Les recettes pour 2025 sont ainsi évaluées à 2 990 000 € (- 28 % par rapport au BP 2024) et se décomposeraient comme suit :

- 2 750 000 € de travaux réalisés pour le compte des collectivités membres,
- 200 000 € pour le Service de gestion des déchets (installation de PAC, travaux dans les déchèteries...),
- 40 000 € pour les études.

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_096-DE
Reçu le 19/12/2024

2_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUITE) :

Les principales autres recettes du service seraient composées par :

- Des atténuations de charges à hauteur de 6 200 €,
- Des produits exceptionnels évalués à 25 000 €, constitués pour l'essentiel par des recettes liées aux cessions de matériels,
- Des remboursements de frais des 2 autres budgets à hauteur de 10 000 €.

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_096-DE
Reçu le 19/12/2024

2_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUITE) :

➔ Les dépenses :

> Les charges à caractère général seraient portées à 1 433 750 €, soit en nette baisse par rapport au BP 2024 (2 560 000 €), sous l'effet principal :

- De la diminution envisagée de certains postes de dépenses tels que :

- Les marchandises, matériels, équipements et prestations nécessaires à la réalisation des chantiers qui seraient portés à 927 750 € (1 925 000 € au BP 2024) **en lien direct avec la baisse de l'activité supposée,**
- Les locations mobilières estimées à 30 000 € (40 000 € au BP 2024),
- Les fournitures d'entretien et de petits équipements réexaminées à 12 000 € (30 000 € au BP 2024),
- Les dépenses pour les vêtements de travail et EPI des agents qui passeraient à 6 600 €, contre 10 000 € en 2024.

- De l'ajustement de certains postes de dépenses pour tenir compte du réalisé 2024, dont :

- Les frais de carburants réajustés à 153 000 € (186 000 € au BP 2024),
- Les frais de repas des agents qui peuvent être réévalués à 45 000 € (55 000 € au BP 2024).

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_096-DE
Reçu le 19/12/2024

2_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUITE) :

- De la hausse ou de la stabilité de différents postes de dépenses, notamment pour :

- L'entretien des matériels roulants similaire à 2024 pour 98 000 € (pièces et prestations),
- Les assurances qui seraient portées à 59 800 € contre 27 350 € en 2024, en raison d'une majoration des cotisations concernant la flotte automobile,
- L'énergie et l'eau qui passeraient de 15 000 € à 23 000 € en 2025 .

> Les charges financières demeureraient stables pour 23 450 €.

> Les dotations aux amortissements seraient portées à 150 400 € contre 209 255 € au BP 2024. Cette diminution émane de la baisse des dotations concernant le matériel de transport en recul de 49 050 € (dont 27 840 € liés à la cession du chargeur au SPPGD).

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_096-DE
Reçu le 19/12/2024

2_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUITE) :

> Les charges de personnel enregistreraient un recul de 7% et seraient portées à 1 400 000 € (1 560 000 € au BP 2024).
Principalement, en raison :

- du départ à la retraite pour invalidité d'un opérateur VRD en avril 2024,
- du départ du chef de chantiers en juillet 2024, qui n'a pas été remplacé,
- du poste d'assistante administrative doublé sur plusieurs mois, à la suite d'un départ à la retraite en octobre 2024.

➔ L'évolution des effectifs :

EFFECTIFS <i>Quotité de travail 35h</i>	2023	BP 2024	OB 2025
▪ Responsable du Pôle	1	1	1
▪ Bureau d'Etudes	3	2	2
▪ Secrétariat	1	1	1
▪ Chef de chantiers	1	1	0
▪ Atelier	1	1	1
▪ Transfert	1	1	1
▪ Opérateurs VRD	22	21	20
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	30	28	26
▪ Opérateurs VRD saisonniers	0	1	0
▪ Opérateurs VRD - Emploi aidé	1	1	1
TOTAL EMPLOIS NON-PERMANENTS	1	2	1
TOTAL GENERAL	31	30	27

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_096-DE
Reçu le 19/12/2024

➔ VUE GÉNÉRALE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

DEPENSES		2023	2024	2025
Chap.	Désignation	CA	BP	OB
011	Charges à caractère général	2 208 258,57 €	2 500 600,00 €	1 433 750,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 462 808,73 €	1 500 500,00 €	1 400 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 695,67 €	19 500,00 €	21 200,00 €
Total dépenses de gestion des services		3 672 762,97 €	4 020 600,00 €	2 854 950,00 €
66	Charges financières	19 408,10 €	23 500,00 €	23 450,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	3 400,00 €	2 400,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	2 640,00 €	- €
Total des dépenses réelles		3 692 171,07 €	4 050 140,00 €	2 880 800,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 016,35 €	209 255,00 €	150 400,00 €
Total des dépenses d'ordre		206 016,35 €	209 255,00 €	150 400,00 €
TOTAL GENERAL		3 898 187,42 €	4 259 395,00 €	3 031 200,00 €

RECETTES		2023	2024	2025
Chap.	Désignation	CA	BP	OB
013	Atténuations de charges	69 269,59 €	37 800,00 €	6 200,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 512 396,26 €	4 171 700,00 €	2 998 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	6 086,61 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Total des recettes de gestion des services		3 587 752,46 €	4 211 500,00 €	3 006 200,00 €
77	Produits exceptionnels	1 050,00 €	28 059,15 €	25 000,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	270 000,00 €		
Total des recettes réelles		3 858 802,46 €	4 239 559,15 €	3 031 200,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	57 720,81 €	19 835,85 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00 €		
Total des recettes d'ordre		1 500,00 €	- €	
TOTAL GENERAL		3 918 023,27 €	4 259 395,00 €	3 031 200,00 €

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_096-DE
Reçu le 19/12/2024

3_ LES INVESTISSEMENTS PROJÉTÉS POUR 2025 :

Le programme d'investissement se porterait à 674 500 € et se composerait comme suit :

DEPENSES		OB 2025
Matériels roulants / Engins	2182_Pelle à chenille	200 000,00 €
	2182_Chargeuse occasion	61 000,00 €
	2182_Fourgon benne à roues jumelées	44 000,00 €
	2182_Camion 6*4	180 000,00 €
	2182_Remorque benne TP	25 000,00 €
	2182_Equipement sécurité des véhicules	5 000,00 €
Sous-total - 1		515 000,00 €
Petits matériels / Equipements	2188_Divers petits matériels de chantiers	10 000,00 €
	2158_Extincteurs	1 500,00 €
	2155_Scie à sol	3 000,00 €
	2155_Outillage industriel	5 000,00 €
Sous-total - 2		19 500,00 €
Bâtiments	2131_Rénovations du bâtiment	47 000,00 €
	2135_Installation générales du bâtiment (chauffage, électricité)	30 000,00 €
Terrains	2111_Acquisition terrain Zone de la Barre (y/c frais de Notaire)	60 000,00 €
Sous-total - 3		137 000,00 €
Matériels informatiques	2051_Logiciels bureautiques et/ou de suivi de chantiers	1 000,00 €
	2183_Matériels informatiques	2 000,00 €
Sous-total - 4		3 000,00 €
TOTAL PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024		674 500,00 €

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_096-DE
Reçu le 19/12/2024

3_ LES INVESTISSEMENTS PROJÉTÉS POUR 2025 (SUITE) :

> **Les autres dépenses correspondraient :**

- Au remboursement du capital d'emprunts à hauteur de 35 215 €,**
- Une prévision de dépenses imprévues à hauteur de 4 064 €.**

> **Les dépenses d'investissement 2025 seront intégralement financées :**

- par les dotations aux amortissements qui se porteraient à 150 400 €,**
- et les excédents d'investissement cumulés.**

Le recours à l'emprunt ne serait donc pas nécessaire.

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_096-DE
Reçu le 19/12/2024

4_ L'ÉTAT DE LA DETTE :

L'état de la dette ci-dessous montre que le service travaux publics du SIMER n'est pas endetté puisque le capital restant dû à la fin de l'année 2025 se porterait à 130 870 € :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2024	201 157,93	35 075,58	3 550,48	38 626,06	166 082,35
2025	166 082,35	35 212,48	3 025,58	38 238,06	130 869,87
2026	130 869,87	32 369,87	2 504,19	34 874,06	98 500,00
2027	98 500,00	18 500,00	2 071,25	20 571,25	80 000,00
2028	80 000,00	16 000,00	1 702,00	17 702,00	64 000,00
2029	64 000,00	16 000,00	1 334,00	17 334,00	48 000,00
2030	48 000,00	16 000,00	966,00	16 966,00	32 000,00
2031	32 000,00	16 000,00	598,00	16 598,00	16 000,00
2032	16 000,00	16 000,00	230,00	16 230,00	0,00

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_096-DE
Reçu le 19/12/2024



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
☎ 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL
du 19 décembre 2024
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N° C20241219_097 : Renouvellement de la ligne de trésorerie du budget
travaux publics**

Date de la convocation : 12 décembre 2024 Date d'affichage : 19 décembre 2024 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 185 Nombre de présents : 22 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de votants : 24	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>
---	---	--

Le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-quatre à dix heures et trente minutes, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 11 décembre 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick
Vice-Président : CHARRIER Patrick

Membres du Comité :

BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Marie – BEAU Jacky – BREGEAUD Louis – BROQUET Jean-Claude – CHOCARNE Alain – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – FAIDEAU Philippe – GABARD Jean-Pierre – GERMANAUD Franck – HABERAJTER Patrick – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MORILLON Gérard – NEVIERE Alain – PEYRAT Alain – REBIC Bernard – ROTUREAU Bernard – VARESCON Jean-Charles

Pouvoirs :

De GRIMAUD Serge à ROYER Patrick – De VAUZELLE Flavien à GERMANAUD Franck

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_097-DE
Reçu le 19/12/2024

N° C20241219_097 : Renouvellement de la ligne de trésorerie du budget travaux publics

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité syndical n°C20231218_101 en date du 18 décembre 2023 décidant de l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget travaux publics.

Le Vice-Président en charge de l'activité travaux publics présente le rapport suivant :

Le Comité syndical en séance du 18 décembre 2023 a autorisé le Président, à souscrire une ligne de trésorerie pour le budget du Service Public des Travaux Publics pour un montant maximum de 500 000 €.

Dans ce cadre, une consultation a été menée en décembre 2023 auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel. Le contrat a été signé avec **la Caisse d'Épargne** aux conditions suivantes :

- Montant : 500 000 €
- Durée : 12 mois (échéance le 17/01/2024)
- Taux d'intérêt applicable : €STER + marge de 0.40 %
- Mise à disposition des fonds : Par tirage, en une ou plusieurs fois
- Commission d'engagement : 500 €
- Commission de non utilisation : 0.30% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.
- Remboursement de la ligne : Selon les disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois
- Règlement des intérêts : par trimestre civil, à terme échu.

Actuellement, la ligne de trésorerie est débloquée à hauteur de 295 000 €. Le montant des intérêts supportés pour la période du 20/01/2024 au 30/09/2024 s'élève à 12 427.73 € et celui des frais de commission de non-utilisation s'élève à 180.13 €.

Cette ligne de trésorerie arrivant à échéance le 17 janvier prochain, il conviendrait de prévoir son renouvellement.

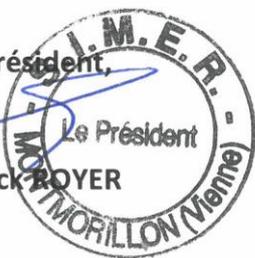
AR Préfecture

086-258600493-20241219-C20241219_097-DE
Reçu le 19/12/2024

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'autoriser la création d'une ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 € et pour une durée de 12 mois,
- De donner pouvoir au Président pour :
 - Mener la consultation auprès de plusieurs établissements compétents,
 - Retenir la meilleure offre et signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie correspondant, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant,
 - Procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements en fonction des besoins du syndicat.

Le Président,
Le Président
Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_097-DE
Reçu le 19/12/2024



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
☎ 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL
du 19 décembre 2024
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20241219_098 : Actualisation du tarif horaire main-d'œuvre pour 2025

Date de la convocation : 12 décembre 2024 Date d'affichage : 19 décembre 2024 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 185 Nombre de présents : 22 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de votants : 24	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>
---	---	--

Le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-quatre à dix heures et trente minutes, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 11 décembre 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick
Vice-Président : CHARRIER Patrick

Membres du Comité :

BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Marie – BEAU Jacky – BREGEAUD Louis – BROQUET Jean-Claude – CHOCARNE Alain – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – FAIDEAU Philippe – GABARD Jean-Pierre – GERMANAUD Franck – HABERAJTER Patrick – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MORILLON Gérard – NEVIERE Alain – PEYRAT Alain – REBIC Bernard – ROTUREAU Bernard – VARESCON Jean-Charles

Pouvoirs :

De GRIMAUD Serge à ROYER Patrick – De VAUZELLE Flavien à GERMANAUD Franck

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_098-DE
Reçu le 19/12/2024

N° C20241219_098 : Actualisation du tarif horaire main-d'œuvre pour 2025

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*
- Vu** *la délibération du Comité N°C20240329_036 portant actualisation du tarif horaire main d'œuvre à compter du 1^{er} avril 2024*

Le Vice-Président en charge de l'activité travaux publics présente le rapport suivant :

Pour tenir compte des différentes hausses liées aux charges fixes constatées à ce stade de l'année et des prévisions budgétaires pour l'année prochaine, il conviendrait d'actualiser le coût horaire main-d'œuvre pour 2025.

Pour mémoire celui-ci est déterminé en fonction du nombre d'heures annuelles travaillées (déduction faite des absences, formations et congés) et comprend :

- Les charges de personnel (*salaires, contribution versée au budget général, formations, assurance statutaire, frais de restauration, vêtements de travail...*) ;
- Et les frais généraux (*Eau, électricité, impôts et taxes, dotations aux amortissements, frais des véhicules légers...*).

Dès lors, le Comité décide de fixer le tarif horaire main-d'œuvre à 57 € HT à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Président,
Le Président
Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_098-DE
Reçu le 19/12/2024



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON
☎ 05.49.91.11.90

COMITE SYNDICAL
du 19 décembre 2024
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20241219_099 : Actualisation du tarif horaire de la balayeuse aspiratrice

Date de la convocation : 12 décembre 2024 Date d'affichage : 19 décembre 2024 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 185 Nombre de présents : 22 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de votants : 24	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>
---	---	--

Le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-quatre à dix heures et trente minutes, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 11 décembre 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick
Vice-Président : CHARRIER Patrick

Membres du Comité :

BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Marie – BEAU Jacky – BREGAUD Louis – BROQUET Jean-Claude – CHOCARNE Alain – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – FAIDEAU Philippe – GABARD Jean-Pierre – GERMANAUD Franck – HABERAJTER Patrick – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MORILLON Gérard – NEVIERE Alain – PEYRAT Alain – REBIC Bernard – ROTUREAU Bernard – VARESCON Jean-Charles

Pouvoirs :

De GRIMAUD Serge à ROYER Patrick – De VAUZELLE Flavien à GERMANAUD Franck

AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_099-DE
Reçu le 19/12/2024

N° C20241219_099 : Actualisation du tarif horaire de la balayeuse aspiratrice

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

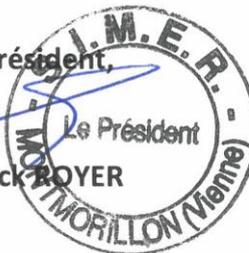
Le Vice-Président en charge de l'activité travaux publics présente le rapport suivant :

En lien avec la revalorisation du tarif horaire main-d'œuvre proposée pour 2025, de l'évolution des charges d'entretien de la balayeuse, mais également de la hausse des coûts d'assurance annoncée, il conviendrait d'actualiser le tarif horaire de cette prestation pour l'année 2025.

A titre d'information, la prestation de balayage est effectuée pour le compte de **29 collectivités** et représente environ **95 000 €** de facturation annuelle.

Afin de garantir l'équilibre financier de cette activité, et après en avoir délibéré, le Comité décide d'actualiser le tarif horaire à compter du 1^{er} janvier 2025 en le portant à 107 € HT/heure (99 € HT en 2024).

Le Président,
Le Président
Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20241219-C20241219_099-DE
Reçu le 19/12/2024